

## RÉSOLUTION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC


QUE l'Assemblée nationale reconnaisse et affirme que les Québécoises et les Québécois de toutes les origines sont des citoyens et des citoyennes à part entière qui doivent en toute équité être représentés et inclus dans les médias, dans les arts et la culture et dans les institutions québécoises;

QU'elle demande au gouvernement du Canada d'agir afin que le CRTC applique rigoureusement la Loi sur la radiodiffusion, laquelle exige que CBC/Radio-Canada ainsi que les médias qui obtiennent et renouvellent une licence du CRTC reflètent la diversité ethnoculturelle des sociétés québécoises et canadiennes.

COPIE CONFORME DE LA MOTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE LE 17 FÉVRIER 2016.

Québec, ce dix-septième jour de février 2016



  
MICHEL BONSAINT  
Secrétaire général de l'Assemblée nationale